

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2014

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de Mme Francine BOBET), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Philippe BENASSAYA), Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, M. Daniel GUERSON, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie BOËLLE), Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir de Mme Magali ORDAS), M. Thierry VOITELLIER (pouvoir de Mme Corinne BÉBIN), M. Michel BANCAL, M. François-Xavier BELLAMY (pouvoir de Mme Florence MELLOR), M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Martine SCHMIT), M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ, Mme Annick PÉRILLON, M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERININ, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

M. Philippe BENASSAYA (pouvoir à M. Bernard DEBAIN)
Mme Patricia GISLE
M. Arnaud HOURDIN
Mme Francine BOBET (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY)
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER)
Mme Corinne BÉBIN (pouvoir à M. Thierry VOITELLIER)
Mme Magali ORDAS (pouvoir à Mme Emmanuelle de CRÉPY)
Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY)
Mme Martine SCHMIT (pouvoir à M. François LAMBERT)
M. Erik LINQUIER
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 2 décembre 2014

Date d'affichage de la convocation : 2 décembre 2014

Nombre de conseillers en exercice : 64

Nombre de membres présents : 53

Nombre de pouvoirs : 7



N° de l'ordre du jour :

2014.12.16 : Protocole transactionnel : occupation par la ville de Versailles et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc d'une parcelle appartenant à la résidence Villa des Cèdres située au 10 rue du Général Pershing à Versailles.

□ **M. Jean-Marc LE RUDULIER, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales.

Lors de la construction de la résidence Villa des Cèdres, le permis délivré le 19 septembre 1994, imposait une construction en retrait, à la demande du Conseil général, pour les besoins de l'élargissement de la route départementale n°182.

La cession de cette bande de terre n'a cependant jamais été régularisée, bien que le Conseil général ait pris deux arrêtés d'alignement individuels successifs, laissant présumer que la parcelle litigieuse se situait dans le domaine public départemental.

La ville de Versailles et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sont intervenues et ont donc occupé sans titre pendant de nombreuses années un domaine appartenant à une copropriété privée, et cela en toute bonne foi.

En effet, la ville de Versailles est intervenue pour réaliser des travaux de végétalisation du site et pour entretenir celui-ci. Versailles Grand Parc est intervenue pour implanter un Point d'Apport Volontaire de collecte du verre.

La copropriété s'est opposée à cette utilisation de son domaine à de nombreuses reprises, et a produit un rapport d'expertise judiciaire démontrant qu'elle était bien propriétaire de cette parcelle. Elle a enfin demandé à être indemnisée de cette occupation irrégulière.

Les parties se sont donc rapprochées afin de régler à l'amiable leur différend dans le cadre de la présente délibération soumise à votre approbation.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'approuver les termes du protocole transactionnel à intervenir entre la ville de Versailles, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la copropriété Villa des Cèdres ;*
- 2) *d'approuver le versement à cette copropriété par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc de la somme forfaitaire et définitive de 3 000 € à titre transactionnel ;*
- 3) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le protocole transactionnel et tout document s'y rapportant ;*
- 4) *d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 67 « charges exceptionnelles », nature*



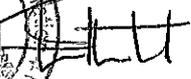
678 « autres charges exceptionnelles », fonction 812 « ordures ménagères ».

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : **53**
Nombre de suffrages exprimés : **60** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.



Pour le Président,
délégué,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

